

(1)

(N° 45.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1877.

Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1878 (1).

MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT

NOTE JUSTIFICATIVE.

Le projet de Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1878, déposé en février 1877, s'élevait à la somme de. . fr. 81,730,387 »

La révision qui en a été faite permet de le réduire au
chiffre total de. 81,552,389 »

SOIT UNE DIMINUTION DE. fr. 377,998 »

nonobstant le surcroît de dépenses à résulter de la mise en exploitation, en 1878, de nouvelles lignes d'une étendue d'une centaine de kilomètres.

La plupart des amendements proposés au projet de Budget primitif sont dus, en ce qui concerne les services des chemins de fer, des postes et des télégraphes, à la nouvelle organisation décrétée par arrêté royal du 15 novembre 1877. L'administration des chemins de fer ayant été complètement séparée d'avec celle des postes et des télégraphes, il en résulte la nécessité d'établir une nouvelle division de ces services, au tableau du Budget, et d'opérer de nombreux transferts pour attribuer à chacun d'eux la part des crédits que comportent les besoins auxquels chaque branche d'administration doit pourvoir. Ces modifications sont indiquées au nouveau tableau des développements du Budget annexé à la présente, ainsi que dans les explications qui vont suivre.

(1) Budget, n° 92, VII, session de 1876-1877.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Litt. A. — Secrétariat général.

L'allocation de	fr.	122,000	»
proposée au projet primitif, est portée à		123,000	»
LA SOMME DE.	fr.	1,000	»

est destinée à allouer quelques augmentations de traitement dans la limite du règlement.

Litt. C. — Ponts et chaussées et mines.

Crédit primitif.	fr.	166,250	»
Une augmentation de		1,200	»
qui porterait ce crédit à	fr.	167,450	»

est demandée pour la nomination d'un commis, rendue nécessaire par l'accroissement du travail.

Litt. D — Chemins de fer.

Le service des postes et des télégraphes qui figurait à ce littéra, en est détaché pour former un chapitre V (nouveau).

Par suite de cette mesure, l'allocation primitive de. . . fr. 1,033,633 » est diminuée :

1 ^o D'un transfert à l'article 67 de.	33,000	»
2 ^o Id. id. 73 de.	53,620	»
TOTAL.	fr.	88,620 »

Mais, d'autre part, elle est augmentée, savoir :

1^o A concurrence de. . . fr. 13,500 »
pour couvrir les dépenses à résulter
de l'institution du comité d'adminis-
tration des chemins de fer.

2^o D'une somme de 1,950 »
montant du traitement d'un commis
en plus au service du contrôle des
matières.

	13,450	»
RESTE.	fr.	73,170 »

de sorte que la dotation du litt. D se trouve réduite au chiffre
de fr. 962,483 »

Litt. E. — Surveillance des chemins de fer concédés.

L'allocation primitivement proposée était de fr.	44,110 »
Elle peut être réduite à	36,000 »

Soit une diminution de fr.	8,110 »
--------------------------------------	---------

rendue possible par suite de suppression d'emploi.

Les modifications apportées aux litt. A, D et E de l'article 2 ont donc pour effet de réduire l'allocation de cet article à la somme de 1,356,935 francs.

ART. 3. — *Frais de route et de séjour.*

Le crédit proposé au projet de Budget est de fr.	53,250 »
Il y a lieu de le réduire à	50,250 »
par suite d'un transfert de fr.	3,000 »
à l'article 73 (<i>Postes et télégraphes</i>).	

ART. 4. — *Traitements et salaires des huissiers, messagers et gens de service.*

L'allocation primitive de	145,060 »
doit être réduite d'une somme de	3,000 »
transférée à l'article 74 (<i>Postes et télégraphes</i>).	
Elle reste donc fixée à la somme de fr.	142,060 »

Une autre modification, indiquée ici seulement pour mémoire, puisqu'elle ne constitue pas un amendement, consiste dans une nouvelle répartition de ce crédit au tableau des développements.

L'allocation de 142,060 francs serait subdivisée comme il suit :

Litt. A. — Cabinet — Secrétariat. — Ponts et chaussées fr.	56,430 »
Litt. B. — Chemins de fer.	85,630 »

CHAPITRE II.

ROUTES ET BATIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Bâtiments civils. — Entretien.*

Crédit primitif fr.	350,000 »
Id. nouveau	400,000 »
AUGMENTATION fr.	50,000 »

Depuis plusieurs années, le crédit affecté à l'entretien ordinaire des bâtiments civils est insuffisant et des crédits supplémentaires doivent être demandés à chaque Budget pour couvrir le déficit constaté. — L'augmentation sollicitée mettra fin à cette situation irrégulière. — Les immeubles à l'entretien desquels il faut pourvoir sont actuellement au nombre de 107.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.*

Crédit primitif	fr.	280,500	»
Id. nouveau		455,000	»
L'AUGMENTATION de		fr.	152,500
			»

est destinée aux travaux ci-après :

Musée et Bibliothèque royale.

Somme demandée : 65,000 francs.

Les travaux d'achèvement des musées sont en voie de rapide avancement. Les nouvelles salles du musée de peinture et celles qui sont affectées à la collection des estampes seront livrées au public dans le cours de l'année 1878. Il est désirable de poursuivre activement ces travaux ainsi que ceux qu'exige la Bibliothèque royale et il y a lieu de pourvoir les nouveaux locaux du mobilier nécessaire. C'est pour ces motifs qu'un supplément de crédit de 65,000 francs est demandé.

Observatoire royal.

Somme demandée : 15,000 francs.

Ce crédit est sollicité afin de pourvoir aux frais de la reconstruction de la tourelle de l'Ouest, de l'agrandissement du pavillon magnétique, etc.

Jardin Botanique à Bruxelles.

Somme demandée : 17,500 francs.

Les travaux d'amélioration à faire au Jardin Botanique, le transfert et la réédification de la serre destinée à la *Victoria regia*, etc., exigeront un crédit de 50,000 francs. Le chiffre demandé primitivement n'étant que de 32,500 francs, il y a lieu de l'augmenter de 17,500 francs.

Acquisition d'appareils extincteurs d'incendie.

Crédit demandé : 55,000 francs.

Les expériences auxquelles il a été procédé en présence de fonctionnaires de l'État, ont démontré l'efficacité de ces appareils pour combattre rapidement les incendies.

Le Gouvernement pense qu'il serait prudent d'en munir les musées, les hôtels ministériels, le Palais de la Nation et autres bâtiments civils situés à Bruxelles et aux environs. Une somme de 53,000 francs est jugée nécessaire à cet effet.

SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES.

ART. 12. — *Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et du Limbourg.*

Travaux d'amélioration. — Crédit primitif fr.	58,000 »
— Id. nouveau	83,000 »
AUGMENTATION fr.	<u>25,000 »</u>

Cette somme représente la part d'intervention de l'État, sous forme de subside à la ville de Liège, dans les frais de construction d'un mur de quai en aval du pont du Commerce.

ART. 33. — *Port d'Ostende.*

Travaux d'amélioration. — Crédit primitif fr.	200,000 »
— Id. nouveau	230,000 »
AUGMENTATION fr.	<u>50,000 »</u>

Un subside de 50,000 francs, pour la liquidation duquel cette augmentation est demandée, a été promis à la ville d'Ostende pour les travaux d'achèvement du mur du quai Sud de l'ancienne Crique des Pêcheurs au port d'Ostende. Ces travaux sont estimés à environ 100,000 francs. L'État y interviendrait donc pour moitié, comme il l'a fait à l'occasion de la construction de la première partie dudit mur.

CHAPITRE III.

MINES.

ART. 46. — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.*

Crédit primitif fr.	277,200 »
Id. nouveau	283,200 »
AUGMENTATION fr.	<u>6,000 »</u>

D'après les cadres actuels, le corps des mines comprend un inspecteur général, deux ingénieurs en chef, dix ingénieurs de première classe, douze ingénieurs de seconde classe et quatorze sous-ingénieurs. — Le nombre de ces derniers fonctionnaires est du double de ce qu'il est dans le corps des ponts et chaussées. Il en résulte qu'il n'est point possible de leur accorder un avancement en rapport avec les services qu'ils rendent à l'administration et que, par conséquent, ils se trouvent dans un état d'infériorité relative dans lequel il n'est point juste de les maintenir. Il y aurait donc lieu de réduire de moitié le nombre des sous-ingénieurs et de porter de douze à seize celui des ingénieurs de seconde classe et de dix à douze celui des ingénieurs de première classe. Une somme de 8,600 francs est nécessaire pour réaliser cette réforme. Le supplément de dépense afférent à l'exercice 1878 est évalué à 6,000 francs.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.

ART. 51. — *Traitements et indemnités.*

Crédit primitif.	fr. 4,010,700 »
Ce crédit doit être :	
A. Diminué d'une somme de	7,000 »
par suite d'un transfert à l'article 81 (<i>Télégraphes</i>).	1,003,700 »
B. Augmenté du chef :	
1 ^o De la transformation de deux emplois de commis en un emploi de chef de bureau et en un emploi de commis-chef, de	fr. 4,100 »
2 ^o De la transformation d'un emploi de chef de section en un emploi de chef de section prin- cipal, de.	1,200 »
3 ^o De la nomination d'un commis, de	1,750 »
	7,050 »
dont la moitié pour 1878	fr. 3,525 »
4 ^o (<i>Nouvelles lignes</i>) de la nomination de deux sous-chefs de section et de deux commis	fr. 8,700 »
dont les deux tiers pour 1878	5,800 »
ENSEMBLE.	fr. 4,013,025 »

ART. 52. -- *Salaires.*

Crédit primitif.	fr. 6,983,360 »
Ce crédit doit être augmenté :	
1° D'un transfert de l'article 61 (<i>Transports</i>) fr.	1,400 »
2° D'une somme de	6,330 »
nécessaire pour payer pendant toute l'année les salaires de nouveaux agents admis en 1877 ;	
3° Des salaires des agents à attacher aux nou- velles lignes (moitié de la dépense)	80,000 »
	87,730 »
TOTAL.	fr. 7,071,110 »

ART. 53. — *Billes, rails et accessoires.*

Crédit primitif.	fr. 3,822,412 »
Ce crédit peut être réduit de	597,680 »
et ramené ainsi au chiffre de.	fr. 3,224,732 »

par suite de la substitution de rails en acier aux rails en fer, que l'administration continue à poursuivre dans une large mesure.

La quantité de rails à renouveler en 1878 sera moindre qu'elle n'a été en 1877 et, d'autre part, une réduction de fr. 11 75 c^s par tonne a été obtenue sur le prix moyen payé pendant l'exercice courant.

ART. 54. — *Travaux d'entretien.*

Crédit primitif	fr. 2,547,870 »
Ce crédit doit être augmenté de	175,000 »
et, par conséquent, porté à	fr. 2,722,870 »

afin de pourvoir à l'augmentation de dépense résultant du coût plus élevé de la main-d'œuvre que nécessite la pose de voie sur longrines métalliques, la mise en œuvre de pierrailles au lieu de cendres pour ballast, et enfin de l'entretien de nouvelles lignes.

SECTION 2 — TRACTION ET MATÉRIEL

ART. 55. — *Traitements, etc.*

Crédit primitif.	fr. 958,280 »
Ce crédit doit être diminué de	7,000 »
ET RÉDUIT A.	fr. 951,280 »

par suite d'un transfert à l'article 73.

REPORT. . . . fr. 951,280 »

D'autre part, il y a lieu de l'augmenter :

1 ^o Pour la transformation d'un emploi de chef de section en un emploi de chef de section principal, de fr.	1,200 »
2 ^o Pour la création de trois emplois de commis et frais d'intérim	5,350 »
TOTAL. fr.	6,550 »
ENSEMBLE. fr.	957,830 »

ART. 57. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit primitif. fr.	350,000 »
Les ouvriers lampistes peuvent contribuer, pour une large part, à faire réaliser des économies dans les dépenses d'éclairage. Afin de les intéresser à ce résultat, il a été décidé qu'ils participeraient aux primes accordées du chef d'économies constatées dans les dépenses du service. Une augmentation de	25,000 »
qui porterait le crédit à fr.	375,000 »
est demandée pour assurer l'exécution de cette mesure.	

ART. 58. — *Combustible, etc.*

Crédit primitif fr.	5,100,000 »
Ce crédit est la reproduction de celui qui a été voté au Budget de 1877. Un boni de	820,000 »
étant prévu sur les dépenses de ce service, par suite de l'abaissement du prix des houilles, on peut réduire le crédit présumé nécessaire en 1878 à la somme de fr.	4,280,000 »

SECTION 3. — TRANSPORTS.

ART. 60. — *Traitements, etc.*

Crédit primitif. fr.	7,143,850 »
Il y a lieu de déduire de ce crédit	72,100 »
par suite d'un transfert à l'article 67 ci-après; reste . . . fr.	7,071,750 »

REPORT. . . . fr. 7,071,730 »

D'un autre côté, il doit être augmenté :

1° D'un transfert à opérer de l'article 61 . fr.	26,230 »
dont 10,800 francs représentent le salaire de dix gardes à l'essai, dont la position doit être régularisée en 1878, et 15,430 francs représentent le traitement du personnel de police admis en remplacement de veilleurs de nuit pour la surveillance de la station d'Anvers-Bassins.	
2° D'une somme de fr.	1,230 »
pour la transformation de 3 emplois de garde en 3 emplois de chef garde; (moitié de la dépense);	
3° D'une somme de	1,230 »
pour la transformation de 3 emplois de facteur de station en 3 emplois de chef facteur (moitié de la dépense);	
4° D'une somme de	2,330 »
pour la régularisation de la position de 10 gardes à l'essai, dont le salaire actuel est transféré de l'article 61 (moitié de la dépense);	
5° D'une somme de	400 »
pour la transformation d'un emploi d'officier de police en un emploi de commissaire-adjoint;	
6° D'une somme de	3,000 »
pour la création de nouvelles stations, etc.	
	10,230 »
7° D'une somme de	30,000 »
formant la moitié de la dépense à résulter de l'ouverture de nouvelles lignes	86,500 »
TOTAL DU CRÉDIT. fr.	7,158,230 »

ART. 61. — *Salaires.*

Crédit primitif. fr. 3,116,510 »
 Cette allocation doit être diminuée :

1° Du transfert à l'art. 32 fr.	1,400 »
2° Id. id. 60	26,230 »
ENSEMBLE fr.	27,630 »
RESTE fr.	3,088,860 »

ART. 63. — *Frais d'exploitation.*

Crédit primitif.	fr. 1,882,000 »
Les augmentations et les diminutions de dépenses prévues respectivement aux différents postes de cet article, détaillés au tableau des développements du Budget, se résument en une augmentation de	8,000 »
qui porterait le crédit total à	fr. 1,890,000 »

ART. 64. — *Camionnage.*

Crédit primitif.	fr. 1,500,000 »
D'après les résultats connus des huit premiers mois de 1877, les frais de camionnage s'élèveront en 1877 à 1,458,000 francs, et il faut prévoir pour 1878 une nouvelle augmentation, soit pour cet exercice un surcroît de dépenses de	200,000 »
Il y a donc lieu de porter l'allocation à	fr. 1,500,000 »

SECTION 4. — SERVICES EN GÉNÉRAL.

ART. 67. — *Traitements, etc.*

Crédit primitif.	fr. 252,804 »
Cette somme doit être diminuée de celle de	12,250 »
montant d'un transfert à l'article 73 (<i>Postes et Télégraphes</i>) et représentant le traitement moyen des agents du magasin central, de l'atelier de fabrication, du dépôt du timbre et de la masse d'habillement, qui doivent tomber à charge de l'administration des Postes et Télégraphes.	

RESTE. . . . fr. 240,554 »

D'autre part, elle doit être augmentée :

1° D'un transfert de l'article 2 (litt. D, adm. centrale).	fr. 38,000 »
somme représentant les traitements de vingt commis qui seront appelés à seconder des comptables dans la perception des recettes;	
2° D'un transfert de l'article 60 (<i>Transports</i>).	72,100 »
montant des traitements des agents chargés de la gestion des recettes dans les stations importantes;	
3° D'une somme de	22,500 »
formant la moitié de la dépense que nécessitera la transformation de quatre emplois de commis en emplois de vérificateur, pour le contrôle actif des recettes (frais de déplacement compris) et l'organisation de la comptabilité contradictoire dans les stations les plus importantes.	129,400 »
Le crédit doit être fixé à.	fr. 369,954 »

ART. 68. — *Salaires.*

Crédit primitif	fr.	134,068	»
Cette somme doit être diminuée de	fr.	39,720	»
montant d'un transfert à l'article 74 (<i>Postes et Télégraphes</i>) et représentant les salaires des agents du magasin central, de l'atelier de fabrication, du dépôt du timbre, etc., lesquels sont à la charge de cette administration.			
Mais, d'autre part, ce crédit doit être augmenté de	fr.	2,900	»
pour le relèvement de salaires d'ouvriers, etc.			
			36,820 »
L'allocation serait donc fixée à	fr.	97,248	»

ART. 69. — *Matériel et fournitures de bureau.*

Le crédit primitif de	fr.	678,240	»
doit être réduit de		104,000	»
et fixé, par conséquent, à		574,240	»

par suite du transfert au chapitre *Postes et Télégraphes* (art. 85):

1 ^o De la dépense des imprimés à l'usage des services des télégraphes	fr.	100,000	»
2 ^o De la dépense des fournitures de bureau à l'usage du même service.		4,000	»
TOTAL	fr.	104,000	»

ART. 70. — *Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration des chemins de fer.*

Crédit primitif : 20,000 francs.

Ce crédit est resté invariablement le même depuis 1857. Cependant le réseau de nos chemins de fer, qui n'avait alors qu'une étendue de 567 kilomètres, a aujourd'hui un développement de 2,100 kilomètres; et le nombre des ouvriers qui, en 1857, n'était que de 10,000, atteint aujourd'hui le chiffre de 25,000.

Ce simple rapprochement suffira sans doute pour justifier la proposition de porter de 20,000 francs à 40,000 francs la dotation du Gouvernement en

faveur de l'utile institution créée dans le but de venir en aide aux ouvriers de l'administration des chemins de fer.

CHAPITRE V.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

L'introduction de ce nouveau chapitre est la conséquence de l'arrêté royal du 15 novembre 1877, portant réorganisation de l'administration des chemins de fer et de celle des postes et télégraphes. Il est divisé en trois sections, dont la première a pour objet les crédits afférents aux services qui sont communs aux postes et aux télégraphes, et dont les deux autres comprennent les crédits qui ont une destination spéciale à chacun d'eux.

SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.

ART. 73. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit proposé. fr. 79,300 »

Ce crédit est formé des transferts ci-après :

1 ^o De l'art. 2 (litt. D des développements).	fr.	53,620	»
2 ^o — 3 (frais de route, etc.)		5,000	»
3 ^o — 55 (traction et matériel. — Traite- ments)		7,000	»
4 ^o — 67 (Services en général. — Traite- ments)		12,250	»

Fr. 75,870 »

auxquels il y a lieu d'ajouter 3,430 »

augmentation résultant de la réorganisation du service.

TOTAL ÉGAL AU CRÉDIT fr. 79,300 »

ART. 74. — *Salaires.*

Le crédit de fr. 44,400 »
se décompose ainsi :

Transfert de l'art. 4 (administr. centrale) . fr.	5,000	»
— 76 (postes)	1,680	»
— 68 (services en général) . . .	39,720	»

TOTAL ÉGAL fr. 44,400 »

SECTION 2. — POSTES.

ART. 75. — *Traitements, etc.*

Crédit primitif. fr. 2,214,800 »
 Cette allocation doit être augmentée des sommes ci-après,
 comme conséquence de l'extension des cadres :

Un chef de bureau à la direction	fr. 4,300	»
Un contrôleur	5,300	»
Quatre commis-chefs au lieu de quatre commis.	6,200	»
Création de six bureaux de perception	4,300	»
Id. d'un deuxième bureau à Anvers	2,150	»
Id. de dix sous-perceptions.	6,000	»
Relèvement du classement de quelques bureaux	12,000	»
Frais de déplacements, d'intérim, etc.	3,000	»
Nominations d'auxiliaires	20,990	»
TOTAL	fr. 64,640	»
dont la moitié pour 1878	fr. 32,320	»
TOTAL	fr. 2,247,120	»

ART. 76. — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit primitif. fr. 2,834,903 »
 Ce crédit doit être augmenté des sommes ci-dessous :

1° Transformation de six services de piéton en six emplois de facteur	fr. 5,776	»
dont 4,610 francs transférés de l'article 77 (nouveau) <i>Transport des dépêches</i> ;		
2° Frais de remplacement de facteurs	20,000	»
3° Révision du cadre des facteurs	15,700	»
4° Création de vingt emplois de facteur et de facteur convoyeur	22,160	»
	fr. 63,636	»
dont les trois quarts suffiront pour 1878, soit fr.	47,727	»
d'autre part il faut déduire le transfert à l'article 74 ci-dessus	1,680	»
	46,047	»
Le nouveau crédit serait donc fixé à	fr. 2,880,950	»

ART. 77. — *Transport des dépêches.*

Le crédit primitif de	fr. 731,300 »
doit être diminué d'une somme de	4,610 »
transférée à l'article précédent, et réduit, par conséquent, à. fr.	726,690 »

ART. 79. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.*

Crédit primitif.	fr. 631,200 »
Il y a lieu d'augmenter l'allocation de	40,300 »
et de la porter au chiffre de	fr. 671,500 »

L'augmentation proposée est en grande partie nécessitée par les dépenses à résulter de l'établissement, dans un nouveau local, du bureau des postes à Anvers, de la création d'un second bureau dans cette ville, de l'augmentation de frais de loyer et de régie, de l'achat de mobilier ou de matériel pour divers bureaux, de la confection de bandes timbrées, etc.

SECTION 3. — *TÉLÉGRAPHES.*ART. 81. — *Traitements.*

Crédit primitif. fr. 1,647,550 »
 Cette allocation doit être augmentée des dépenses à résulter des mesures ci-après :

Transfert au service des télégraphes d'un chef de section et d'un sous-chef de section attachés au service des voies et travaux (art. 51). 7,000 »

Extension et modification des cadres, comportant :

La transformation d'un emploi de sous-ingénieur en un emploi d'ingénieur	1,400 »
La transformation d'un emploi de commis-chef en un emploi de chef de bureau	1,000 »
La transformation de six emplois de commis en emplois de percepteur	5,200 »
Augmentation de frais de loyer	3,500 »

TOTAL fr. 11,100 »

dont les deux tiers sont demandés pour 1877 fr. 7,400 »

TOTAL DU CRÉDIT fr. 1,661,950 »

ART. 82. — *Salaires.*

Crédit primitif	fr. 709,400 »
Le développement des lignes, l'augmentation du nombre d'appareils et des bureaux, etc., exigent un renfort du personnel préposé à leur entretien et au port des télégrammes à domicile.	
L'augmentation jugée nécessaire s'élève à	46,400 »
et porte le crédit nouveau à	fr. 755,800 »

ART. 83. — *Entretien des lignes et des appareils télégraphiques.*

Crédit primitif	fr. 240,000 »
A cet article se rattache un transfert de l'article 69 à concurrence de	
	104,000 »
TOTAL	fr. 344,000 »
Mais on peut prévoir une diminution de	40,000 »
à résulter des économies apportées dans les dépenses en matériel destiné à l'entretien des appareils des locaux et des lignes; de sorte que l'allocation peut être réduite à	
	fr. 304,000 »

CHAPITRE VI.

MARINE.

ART. 87. — *Subsides aux caisses des pêcheurs, etc.*

Crédit primitif	fr. 49,945 »
La caisse de prévoyance des pêcheurs de Blankenberghe n'existe plus et sa reconstitution n'est point probable. On peut donc supprimer de l'allocation de l'article 87 une somme de	
	2,000 »
qui y figurait à titre de subside à ladite caisse.	
L'allocation de l'article 87 peut donc être réduite à	fr. 47,945 »

PROJET DE LOI.

BUDGET AMENDÉ.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1878 est fixé à la somme de *quatre-vingt-un millions trois cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt-neuf francs* (81,352,589 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1878.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1878.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	1,803,025	21,000	"	1,718,845
2	— des fonctionnaires et employés . .	1,436,015	"		1,556,035	"	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administra- tion centrale	55,250	"		50,250	"	
4	Traitements et salaires des huissiers, messa- gers, concierges et gens de service	145,060	"		142,060	"	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	110,000	"		110,000	"	
6	Honoraires des avocats du Département . . .	58,600	"		58,600	"	
CHAPITRE II.							
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.							
Section 1^{re}. — Ponts et chaussées.							
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides .	4,308,228	"		4,308,228	"	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'en- tretien des routes	41,000	"		41,000	"	
Section 2. — Bâtiments civils.							
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandis- sement, de restauration, etc.; achat de meubles, loyers; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles, d'ob- jets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	350,000	"		400,000	"	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils	"	280,500		"	433,000	
A REPORTER. . . . fr.		6,503,153	280,500	1,803,025	6,468,075	433,000	1,718,845

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1878.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT.fr.	0,503,155	280,500	1,805,925	0,468,075	455,000	1,718,845
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.						
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	857,000	1,094,150		857,000	1,094,150	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.						
	<i>Bassin de la Meuse.</i>						
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	"	58,000		"	85,000	
15	Rivière et canal de l'Ourthe	"	4,500		"	4,500	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	"	25,000		"	25,000	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc	"	10,000		"	10,000	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	8,000		"	8,000	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	5,000		"	5,000	
18	— d'embranchement vers Hasselt	"	10,000		"	10,000	
10	Sambre canalisée	"	15,000		"	15,000	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.	"	11,500		"	11,500	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
21	Escaut.	"	7,800		"	7,800	
22	Canal de Mons à Condé.	"	16,000		"	16,000	
25	— de Pommerœul à Antoing	"	42,400		"	42,400	
24	Lys	"	9,700		"	9,700	
25	Canal de Roulers à la Lys.	"	4,000		"	4,000	
26	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	"	65,500	10,577,860	"	65,500	10,655,560
27	— de Selzaete à la mer du Nord.	"	500		"	500	
28	Canaux le Muervaert et la Zuidlede.	"	500		"	500	
29	Rupel	"	2,000		"	2,000	
50	Dyle et Demer.	"	5,000		"	5,000	
	A REPORTER.fr.	7,560,155	1,672,850	12,181,785	7,525,075	1,850,350	12,574,205

POUR L'EXERCICE 1878.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1878.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,566,155	1,672,850	12,181,785	7,525,075	1,850,550	12,374,205
	<i>Bassin de l'Yser.</i>						
51	Yser	"	56,000		"	56,000	
	<i>Plantations.</i>						
52	Plantations nouvelles.	25,000	"		25,000	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
53	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dé- pendances	35,000	"		35,000	"	
	<i>SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.</i>						
34	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	559,500	425,500		559,500	425,500	
	<i>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.</i>						
35	Port d'Ostende	"	200,000		"	250,000	
36	Côtes	"	90,000		"	90,000	
37	Phares et fanaux.	"	11,000		"	11,000	
	<i>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</i>						
38	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudica- tions	40,500	"		40,500	"	
	<i>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>						
39	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	845,050	25,500		845,050	25,500	
40	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	926,687	67,100		926,687	67,100	
41	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments	51,945	"		51,945	"	
42	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingé- nieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000	"		12,000	"	
	A REPORTER. fr.	9,655,855	2,545,950	12,181,785	9,600,755	2,775,450	12,374,205

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1878.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	9,635,855	2,545,950	12,181,785	9,600,735	2,775,450	12,574,205
	CHAPITRE III.						
	MINES.						
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.						
43	Personnel du conseil des mines — Traitements.	41,110	"		41,110	"	
44	Personnel du conseil des mines. — Frais de route	500	"		500	"	
45	Personnel du conseil des mines. — Matériel .	1,800	"		1,800	"	
	SECTION 2. — Personnel du corps.						
46	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	277,200	"		285,200	"	
47	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	"		10,000	"	
48	Confection de la carte générale des mines . .	"	19,000	401,410	"	19,000	407,410
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.						
49	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance	45,000	"		45,000	"	
	SECTION 4. — Impressions, etc.						
50	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000	"		7,000	"	
	CHAPITRE IV.						
	CHEMINS DE FER.						
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.						
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,010,700	"		1,015,025	"	
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	6,985,360	"		7,071,110	"	
53	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,822,412	"		5,224,752	"	
54	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux. .	2,595,870	154,000		2,568,870	154,000	
	A REPORTER. . . . fr.	24,228,587	2,718,950	12,583,105	25,866,902	2,046,450	12,781,615

POUR L'EXERCICE 1878.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1878.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	REPORT.fr.	24,228,587	2,718,050	12,583,105	23,806,902	2,946,450	12,781,615
	SECTION 2. — Traction et matériel.						
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	958,280	"		957,830	"	
56	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	11,274,600	"		11,274,600	"	
57	Primes d'économie et de régularité	350,000	"		375,000	"	
58	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,100,000	"		4,280,000	"	
59	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	7,515,025	"		7,515,025	"	
	SECTION 3. — Transports.						
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	7,143,850	"		7,158,250	"	
61	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	5,116,510	"		5,088,860	"	
62	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	280,000	"		280,000	"	
63	Frais d'exploitation	1,882,000	"	57,014,719	1,800,000	"	56,077,744
64	Camionnage	1,300,000	"		1,500,000	"	
65	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	600,000	"		600,000	"	
66	Redevances aux compagnies.	20,000	"		20,000	"	
	SECTION 4. — Services en général.						
67	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	252,804	"		369,954	"	
68	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	154,068	"		97,248	"	
69	Matériel et fournitures de bureau.	678,240	"		574,240	"	
70	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000	"		40,000	"	
71	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	24,000	"		24,000	"	
72	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales. (Les crédits portés aux articles 2, 51, 55, 60 et 67, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	3,000	"		3,000	"	
	A REPORTER.fr.	60,878,964	2,718,050	60,597,014	65,912,909	2,946,450	68,859,359

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1878.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	REPORT.fr.	66,878,964	2,718,930	69,597,914	65,912,909	2,946,450	68,859,359
	CHAPITRE V.						
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
	SECTION 1 ^{re} . — Services communs.						
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	"		79,500	"	
74	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	"	"		44,400	"	
	SECTION 2. — Postes.						
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,214,800	"		2,247,120	"	
76	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	2,854,905	"		2,880,950	"	
77	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employés en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>).	751,300	"	9,022,405	726,690	"	9,584,960
78	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste (<i>Crédit non limitatif</i>).	10,000	"		10,000	"	
79	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	651,200	"		671,500	"	
80	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne. . .	3,250	"		3,250	"	
	SECTION 3. — Télégraphes.						
81	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,647,550	"		1,661,950	"	
82	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	709,400	"		755,800	"	
85	Entretien.	240,000	"		504,000	"	
	Les crédits portés aux articles 75, 76 et 81 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.						
	A REPORTER.fr.	75,901,367	2,718,950	78,620,317	75,297,869	2,946,450	78,244,319

POUR L'EXERCICE 1878.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1878.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT.fr.	75,001,367	2,718,050	78,020,317	75,207,869	2,946,450	78,244,319
	CHAPITRE VI.						
	MARINE.						
84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	769,721	"		769,721	"	
85	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	169,200	"	2,062,370	169,200	"	2,060,370
86	Remises. (Crédit non limitatif.)	900,000	"		900,000	"	
87	Subsides.	40,945	"		47,945	"	
88	Traction et matériel.	1,073,504	"		1,073,504	"	
	CHAPITRE VII.						
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.						
89	Frais de route et de séjour.	1,000	"		1,000	"	
90	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000	"		1,000	"	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,200			7,200
91	Frais de route et de séjour.	300	"		300	"	
92	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900	"		4,000	"	
	CHAPITRE VIII.						
93	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	"	74,000	74,000	"	74,000	74,000
	CHAPITRE IX.						
94	Pensions : premier terme	19,000	"	19,000	19,000	"	19,000
	CHAPITRE X.						
95	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	29,500	"	29,500	29,500	"	29,500
	CHAPITRE XI.						
96	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	18,000	"	18,000	18,000	"	18,000
	TOTAL DU BUDGET.fr.	78,937,437	2,792,050	81,730,587	78,531,959	5,020,450	81,352,580

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
2	a.	Secrétariat général fr. 122,000 "
	b.	Régie 68,000 "
	c.	Traitements des fonctionnaires et employés. 166,250 "
	d.	Chemins de fer 1,035,655 "
	e.	Surveillance des chemins de fer concédés 44,110 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
4	a.	Traitements des huissiers, messagers et con- Cabinet, Secrét. général, Ponts et chaussées . . . 53,630 "
	b.	cierges, et salaires des hommes de peine, des Chemins de fer 91,430 "
		ouvriers, etc.
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	"	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares. — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. . . . fr
10	"	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments des Musées, du palais des Académies, aux toitures et gouttières de divers bâtiments civils, aux bâtiments et aux serres du Jardin Botanique, à Bruxelles; établissement de paratonnerres; construction de trottoirs le long du mur de clôture des terrains dépendant de l'École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem; acquisition d'appareils extincteurs d'incendie dits <i>Mata Fuegos</i>
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1878.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION	DIMINUTION.	
1,450,015	"	1,450,015	125,000 68,000 167,450 962,485 56,000	" " " " "	1,356,935	"	79,080	"
53,250	"	53,250	50,250	"	50,250	"	3,000	"
145,060	"	145,060	56,450 85,630	" "	142,060	"	3,000	"
						"	85,080	"
350,000	"	350,000	400,000	"	400,000	50,000	"	"
"	280,500	280,500	"	453,000	453,000	152,500	"	"
						202,500	"	"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDE DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
<i>Meuse.</i>		
PROVINCE DE NAMUR		
12	a.	Construction de perrés et d'encrochements pour défendre contre les corrosions certaines parties des berges ; pavage de parties du chemin de halage et travaux divers d'amélioration.
	PROVINCE DE LIÈGE.	
	b.	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.
	c.	Construction d'un mur de quai, en aval du pont du Commerce, à Liège.
	PROVINCE DE LIMBOURG.	
	d.	Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes, etc.
	e.	Construction d'une maison pour servir d'habitation à un garde-rivière
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		
QUATRIÈME SECTION.		
PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.		
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
PORT D'OSTENDE		
35	a.	Travaux de défense des dunes entre Ostende et Mariakerke
	b.	Continuation des travaux d'enlèvement des maçonneries de l'ancienne écluse de Slykens; dévasement de l'arrière-port
	c.	Travaux d'achèvement du mur de quai-sud de l'ancienne crique des pêcheurs
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1878.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	10,000 "		"	10,000 "				
"	20,000 "		"	20,000 "				
"	"	58,000 "	"	25,000 "	83,000 "	25,000 "	"	
"	20,000 "		"	20,000 "				
"	8,000 "		"	8,000 "				
						25,000 "	"	
"	100,000 "		"	100,000 "				
"	100,000 "	200,000 "	"	100,000 "	250,000 "	50,000 "	"	
"	"		"	50,000 "				
						50,000 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
		2 ^{me} SECTION. — Personnel du corps.
46	.	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . .
		3 ^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
49	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1878.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878			DIFFÉRENCES au Budget amende.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,340,228 »	»	4,340,228 »	4,340,228 »	»	4,340,228 »	»	»	
350,000 »	280,500 »	630,500 »	400,000 »	453,000 »	853,000 »	202,500 »	»	
917,000 »	1,448,350 »	2,365,350 »	917,000 »	1,473,350 »	2,390,350 »	23,000 »	»	
539,500 »	726,500 »	1,066,000 »	539,500 »	776,500 »	1,116,000 »	50,000 »	»	
40,500 »	»	40,500 »	40,500 »	»	40,500 »	»	»	
1,835,682 »	90,600 »	1,926,282 »	1,835,682 »	90,600 »	1,926,282 »	»	»	
7,831,910 »	2,545,950 »	10,377,860 »	7,881,910 »	2,773,450 »	10,655,360 »	277,500 »	»	
277,200 »	»	277,200 »	285,200 »	»	285,200 »	8,000 »	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	45,000 »	»	»	
						6,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
31	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
32	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
53	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
54	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1878.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
134,715	"	1,010,700	134,715	"	1,013,025	2,325	"	
635,324	"		644,240	"				
163,217	"		157,417	"				
77,444	"		76,644	"				
4,560,515	"	6,083,560	4,620,205	"	7,071,110	87,750	"	
2,422,845	"		2,450,845	"				
1,758,706	"	3,822,412	1,730,117	"	5,224,732	"	507,680	"
1,845,741	"		1,276,650	"				
217,965	"		217,965	"				
1,604,050	"	2,547,870	1,716,800	"	2,722,870	175,000	"	
482,900	154,000		621,650	154,000				
95,920	"		95,920	"				
121,000	"		134,500	"				
						205,075	507,680	
						332,605		
						DIMINUTION . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
55	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
57	a.	Pour économie constatée dans l'emploi du combustible
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage . .
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
58	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1878.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
107,485	"	958,280	105,735	"	957,830	"	450	"
487,523	"		488,723	"				
222,692	"		222,692	"				
50,580	"		50,680	"				
127,551	"	350,000	179,000	"	375,000	25,000	"	"
222,440	"		171,000	"				
"	"		25,000	"				
4,120,000	"	5,100,000	5,300,000	"	4,280,000	"	820,000	"
980,000	"		980,000	"				
						25,000	820,450	
DIMINUTION. fr.						795,450		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
60	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement; intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et des manœuvres :</i>		
61	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-convois à l'essai, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
62	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Usage de la station d'Herbesthal et des stations mixtes appartenant aux compagnies.
	d.	Redevances aux compagnies de Mariemont et de Bascoup
64	n	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile des marchandises
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
514,525	"	"	515,825	"	"			
2,228,676	"	"	2,236,676	"	"			
		7,143,850			7,158,250	14,400	"	
4,193,917	"	"	4,197,817	"	"			
206,952	"	"	207,952	"	"			
5,256,272	"	"	5,256,272	"	"			
1,579,719	"	5,116,510	1,552,069	"	5,088,860	"	27,650	"
280,519	"	"	280,519	"	"			
1,149,800	"	"	1,099,800	"	"			
450,200	"	1,882,000	450,200	"	1,890,000	8,000	"	
217,000	"	"	275,000	"	"			
65,000	"	"	65,000	"	"			
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	1,500,000	200,000	"	
						222,400	27,650	
AUGMENTATION. . . - fr.						194,750	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
67	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Perception des recettes dans les bureaux importants où la gestion comptable est confiée à des receveurs
	c.	Indemnités. — Frais de déplacement et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
68	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception
	c.	Fabrication de coupons Edmon'son, etc.
69	"	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services.</i> — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses
70	"	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.</i> (Les crédits portés aux articles 2, litt. d, 51, 55, 60 et 67, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION, fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re}	SECTION.	Voies et travaux
2 ^e	—	— Traction et matériel
3 ^e	—	— Transports
4 ^e	—	— Services en général
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — PREMIÈRE SECTION. SERVICES COMMUNS. <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i> 73 { a. Direction générale de l'administration ; inspection générale des services ; service central. b. Approvisionnement et autres services <i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i> 74 { a. Service de la direction générale, etc. b. Fabrication des timbres-poste et formules télégraphiques, autographes c. Magasin central, dépôts, approvisionnements TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr. DEUXIÈME SECTION. POSTES. <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i> 75 { a. Direction centrale. — Surveillance et contrôle b. Bureaux de perception et de sous-perception, et bureaux mixtes (chemins de fer et postes) c. Bureaux ambulants d. Auxiliaires <i>Traitements et indemnités des facteurs :</i> 76 { a. Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-lieus) b. Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception) c. Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux) d. Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. A REPORTER fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1878.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	"	"	60,050	"	79,300	79,300	"	"
"	"	"	19,250	"				
"	"	"	2,520	"	44,400	44,400	"	"
"	"	"	18,680	"				
"	"	"	23,200	"				
"	"	"	123,700	"	123,700	123,700	"	"
292,495	"	2,214,800	301,995	"	2,247,120	32,320	"	"
1,650,115	"		1,642,440	"				
235,300	"		235,300	"				
56,800	"		67,295	"				
73,478	"	2,834,905	73,478	"	2,880,950	46,047	"	"
968,220	"		970,095	"				
1,574,252	"		1,595,184	"				
418,975	"		432,205	"				
5,049,703	"	5,049,703	5,128,070	"	5,128,070	78,367	"	"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carriages entre les bureaux et les stations
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus
77	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (<i>crédit non limitatif</i>)
79	a.	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
81	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
82	c.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
83	d.	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.
		(Les crédits portés aux articles 75, 76 et 81 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.
		Récapitulation du chapitre V.
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1878.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.			DIFFERENCES au Budget amende.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,040,705 "	"	5,040,705 "	5,128,070 "	"	5,128,070 "	78,367 "	"	
459,100 "	"		459,100 "	"				
63,950 "	"		63,950 "	"				
66,825 "	"	751,300 }	62,215 "	"	726,600 "	"	4,610 "	
16,425 "	"		16,425 "	"				
125,000 "	"		125,000 "	"				
507,700 "	"	631,200 }	658,000 "	"	671,300 "	40,500 "	"	
33,500 "	"		33,500 "	"				
						118,667 "	4,610 "	
AUGMENTATION. fr						114,057 "		
262,692 "	"	1,647,550 }	274,759 "	"	1,661,050 "	14,400 "	"	
1,384,858 "	"		1,387,191 "	"				
700,400 "	"	700,400 "	755,800 "	"	755,800 "	46,400 "	"	
240,000 "	"	240,000 "	504,000 "	"	504,000 "	64,000 "	"	
2,506,950 "	"	2,506,950 "	2,721,750 "	"	2,721,750 "	124,800 "	"	
"	"	"	125,700 "	"	125,700 "	125,700 "	"	
6,425,453 "	"	6,425,453 "	6,550,510 "	"	6,550,510 "	114,057 "	"	
2,506,950 "	"	2,506,950 "	2,721,750 "	"	2,721,750 "	124,800 "	"	
9,022,403 "	"	9,022,403 "	9,384,060 "	"	9,384,060 "	362,557 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
87	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins :
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1878.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
40,945 »	•	40,945 •	47,945 »	•	47,945 •	•	2,000 •	
						•	2,000 •	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
		<i>Récapitulation.</i>
I.		Administration centrale
II.		Ponts et chaussées
III.		Mines
IV.		Chemins de fer
V.		Postes et télégraphes
VI.		Marine
VII.		Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics
VIII.		Traitements de disponibilité
IX.		Pensions
X.		Secours.
XI.		Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1878.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1878.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,803,925 »	»	1,803,925 »	1,718,845 »	»	1,718,845 »	»	85,080 »	
7,851,910 »	2,545,950 »	10,377,860 »	7,881,910 »	2,773,450 »	10,655,360 »	277,500 »	»	
382,410 »	10,000 »	401,410 »	407,410 »	»	407,410 »	6,000 »	»	
58,860,719 »	154,000 »	57,014,719 »	55,923,744 »	154,000 »	56,077,744 »	»	936,975 »	
9,022,403 »	»	9,022,403 »	9,584,960 »	»	9,584,960 »	562,557 »	»	
2,962,370 »	»	2,962,370 »	2,960,370 »	»	2,960,370 »	»	2,000 »	
7,200 »	»	7,200 »	7,200 »	»	7,200 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	»	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	19,000 »	»	»	
29,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	29,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,000 »	»	»	
78,937,437 »	2,792,950 »	81,730,387 »	78,350,939 »	3,001,450 »	81,352,389 »	646,037 »	1,024,055 »	
DIMINUTION . . . fr.						577,998 »		